

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2023

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le 31 janvier à 20 heures, le conseil municipal de la commune dûment convoqué le 05 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Bernard BATISSON, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 05 janvier 2023

Nombre de membres en service : 10

Nombre de membres présents : 9

Présents : Bernard BATISSON, Marie-Thérèse MARTIN, Alain CHARLET, Michel SIMAND, Andrée SARAGOSA, Claude ARTAUD, Cathy RAGE, Jean-Gabriel BOSTVIRONNOIS, Julien FOUGEROUSE.

Absents excusés : Delphine RAGE.

Absents :

Procurations :

Céline Ayroulet, secrétaire de mairie, est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR
1. Approbation des aménagements forestiers, présentation par les agents de l'ONF.
2. Réglementation sur l'affouage.
3. Hausse des loyers des appartements gérés par l'Ophis.
4. Demande de FIC et DETR pour la voirie 2023.
5. Remplacement des horloges astronomiques sur l'éclairage public avec Territoire d'Energie 63.
6. Participation aux frais de fonctionnement de l'école de St Anthème.
7. Point sur les projets en cours.

La séance du conseil municipal est ouverte à 20h.

Mr Bernard BATISSON vérifie les présences et constate que le quorum est atteint.

Mr le Maire nomme Céline AYROULET secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 02 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

1. Approbation des aménagements forestiers, présentation par les agents de l'ONF.

Mr le Maire informe le conseil que les aménagements forestiers arrivants à échéance en 2023 ceux-ci sont à renouveler (2023-2042), une réunion et une visite de terrain ont eu lieu avec la commission forêts a eu lieu en amont fin de cibler les enjeux. Aujourd'hui les nouveaux documents de gestion sont présentés par Mme Charmettant, Mr Sauzède et Mr Blethon.

Les choix de gestion comprennent : le cadrage sur les essences retenues, les traitements préconisés, les préconisations nationales sur la biodiversité, les recommandations locales avec Natura 2000.

Les méthodes de renouvellement des forêts sont les suivantes :

- Futaie régulière : départ d'une plantation ou d'une régénération naturelle (intervention comme les dépressages, l'éclaircie avec la valorisation du bois) le but étant de structurer le peuplement, le cycle dure 100-120 ans.
- Futaie irrégulière : ce sont des arbres qui n'ont pas la même classe d'âge ni les mêmes essences, les arbres exploités sont ceux arrivés à maturité économique, il n'y a pas de coupe rase.

La commune compte 13 forêts (266 ha) qui relèvent de la gestion de l'ONF depuis le début du 19^{ème} siècle.

Les fonctions de la forêt sont :

- Production ligneuse.
- Fonction sociale (protection de l'eau potable, chasse, cueillette, enjeux paysagers, accueil du public).
- Fonction écologique (biodiversité).
- Protection contre les risques naturels.

Ici il y a surtout un enjeu de production, une fonction écologique, ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique).

Changement climatique :

Prévision de +3 degrés à l'horizon 2100, climat plus chaud, plus sec, plus de tempêtes, de canicules, sécheresses, pullulation des ravageurs, incendies. + 3 degrés représentent une perte de 600m d'altitude. Les réponses apportées sont : favoriser la diversité des essences, favoriser le mélange des feuillus et résineux, développer la régénération naturelle, réduire l'âge de récolte.

Etat des lieux et peuplement :

Il y a 92% de résineux, le sapin pectiné est largement dominant, l'épicéa est en recul, il y a peu de feuillus 8%. Il est nécessaire d'augmenter les jeunes peuplements.

Choix de gestion :

- Les grands objectifs :

Produire du bois résineux de qualité, renouveler, irrégulariser et diversifier la sapinière, maintenir et favoriser la diversité des peuplements, préserver les zones de captages, la qualité du paysage et l'accueil du public. Le traitement

en futaie irrégulière est à privilégier, le renouvellement est continu, il n'y a pas de coupes définitives.

- Les essences :

Principalement le pin pectiné 77%, favoriser le pin sylvestre dès que possible 9% il sera plus résistant dans quelques années), hêtre 8%, épicéa 3%...

- Préservation de la biodiversité :

- Zone humide 1 ha hors zone de production.
- Ilot de sénescence 2.76 ha.
- Ilot de vieillissement 1.59 ha sur Besse.
- Gestion courante : trame de bois mort à cavité pour la biodiversité ; oiseaux, insectes, champignons...

- Programme d'action et bilan :

Programmes de coupes sur 2023-2042, en moyenne 22 ha par an pour une récolte d'environ 1600m³ par an, sans Sapt-Bessette.

Travaux sylvicoles, non sylvicoles et desserte pour un cout d'environ 35 890 euros par an.

La vulnérabilité face au changement climatique : le problème va se poser dans les 50 prochaines années là où il y a du sapin, les agents de l'ONF proposent la diversification par plantation de trouée : dans une trouée déjà existante il serait utile de planter du sapin Born Muller qui est plus méditerranéen et donc plus adapté à la sécheresse, cela concernerait 5 à 10 % de la surface et serait à ajouter aux travaux sous conditions de financement. Le conseil valide cette proposition sous condition de financement.

Bilan de l'aménagement groupé :

Production biologique : 8.8m³/ha/an.

Récolte prévisionnelle : 8.3m³/ha/an

Récolte passée (2017-2021) : 9.4m³/ha/an

Bilan financier positif

Bilan de La Combe et autres :

Production biologique : 6.5m³/ha/an (arbres plus jeunes)

Production prévisionnelle : 7.8m³/ha/an (gros bois)

Récolte passée (2001-2021) : 7.5m³/ha/an

Bilan financier positif

- Diversité à favoriser :

Effort de rajeunissement à prévoir.

Travaux de diversification par plantation validés au conditionnel.

Conversion en irrégulier sur la majeure partie de la surface.

Des recettes qui permettent de financer les travaux mais irrégulières selon les forêts.

L'ensemble du conseil municipal est favorable à l'unanimité aux nouveaux documents de gestion pour la période 2023-2042.

Mr Blethon propose d'intégrer 2 parcelles de Sapt-Bessette au régime forestier afin de faciliter la desserte de la forêt, il s'agit des parcelles AD 138 et 139. Le conseil est favorable à l'unanimité à cette proposition.

Une visite de terrain sur la forêt de Sapt-Bessette est proposée pour la mise en place des nouveaux documents de gestion, 2 dates sont retenues selon la météo : les 7 et 14 mars.

2. Règlementation sur l'affouage :

L'affouage correspond à une délivrance de bois dont seuls les résidents de la commune peuvent bénéficier (L. 243-1 à 3 et R. 243-1 à 3 du Code forestier). La délivrance de l'affouage n'est pas obligatoire et découle d'une décision du Conseil Municipal. Le conseil souhaite-t-il mettre en place l'affouage pour 2023 ? si oui selon quelles modalités ? La liste avait été établie lors du conseil du 02 décembre 2022. Il n'y a plus d'affouage depuis quelques années, avant c'était une entreprise qui s'en chargeait (coupe, distribution...) le montant des charges était pris sur les sections, il n'y a pas eu de demande pour 2023. Le conseil décide de ne pas mettre en place l'affouage pour 2023, il est nécessaire d'informer la population sur les demandes à effectuer si elle est intéressée, à revoir l'année prochaine.

3. Hausse des loyers gérés par l'Ophis (appartements de l'ancienne poste) :

Le Maire informe le conseil que l'Ophis souhaite appliquer une hausse des loyers de 3,6% pour 2023, la commune peut choisir d'appliquer cette hausse ou une hausse moindre au choix. En 2022 la commune avait gelé les loyers (délibération du 18 décembre 2022), en 2021 (délibération du 06 novembre 2020), en 2020 (délibération du 29 novembre 2019), en 2019. Cette année des frais ont été engagés pour le changement du brûleur de la chaudière soit 1 119.80 euros. Le prêt court jusqu'en 2032.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer une hausse de 2%.

4. Demande de FIC et DETR pour la voirie 2023 :

Le devis de l'ADIT élaboré par Mr Dumas-Maillon, vu avec Mr Fraisse s'élève à 49 789.40 euros HT pour les réfections suivantes :

De la RD 67 au garage communal jusqu'au fer d'eau après le réservoir,
La croix des Rochilles, de Besse à la Croix des Rochilles, Bessette l'accès à Mr Fritsch, Raffiny le long du ruisseau, vers les poubelles, le Lac, le Cheix, Valenchères.

Le conseil décide à l'unanimité de faire une demande de DETR (30% du HT) et de FIC (40% du HT) pour les travaux de voirie 2023.

5. Remplacement des horloges astronomiques sur l'éclairage public avec Territoire d'Énergie 63.

Territoire d'énergie 63 propose le remplacement des horloges existantes par des horloges astronomiques sur Besse, le soleillant, Marchands, le puy soit 4 horloges. Elles permettent un gain d'énergie car elles sont indépendantes, se déclenchent au lever et au coucher du soleil (géolocalisées), elles se mettent à l'heure automatiquement et évite le déclenchement de l'éclairage la journée lorsque la luminosité baisse brusquement.

France relance prend en charge 70% du montant HT des travaux, Territoire d'énergie 63 prend en charge 20% du montant HT plus le financement de la TVA. Il reste donc 10% du montant HT à financer par la commune soit 270 euros.

RDV avec TE 63 le 10 février concernant le changement des ampoules de l'éclairage public en led (informations, coût estimatif, aides possibles).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les changements des horloges astronomiques.

6. Participation aux frais de fonctionnement de l'école de St Anthème.

Ayant reçu le montant trop tard, les frais seront payés sur le budget 2023.

Le coût est 12 208.79 euros (11 enfants de la commune) la hausse est importante sur le poste entretien (dû au covid) et personnels (9 526.50 euros pour 10 enfants 2019-2020)

On passe d'un coût de 952.65 euros par enfant sur 2019-2020 à 1 109.89 euros par enfant pour 2020-2021.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la participation aux frais de fonctionnement de l'école de St Anthème pour l'année 2020-2021 pour un montant de 12 208.79 euros.

7. Point sur les projets en cours.

-Le système de tintement des cloches de l'église doit être changé car usé, c'est pour cela que les heures ne sonnent pas toujours correctement. Devis de 1 812 euros.

- Dossier accessibilité :

L'accessibilité au multiple rural a été revu et ne nécessite finalement pas les travaux prévus. La place de parking pour personnes handicapées se fera en bas du Sully (pose d'un panneau), le lavabo des sanitaires doit être changé pour permettre le passage d'un fauteuil roulant.

Une réunion a eu lieu ce matin pour l'esquisse et le devis de l'accessibilité de la mairie-salle communale.

-Les subventions pour la voirie forestière ont enfin été toutes versés. Dossier clos.

8. Questions diverses.

- Claude Artaud propose de publier sur le site internet de la commune la liste des délibérations suite aux conseils municipaux ainsi que les procès-verbaux une fois ceux-ci validés. La secrétaire de mairie lui fera parvenir les documents.
- Il est proposé de se renseigner auprès des mairies de La Chaulme et Saillant concernant la mise en place d'une facturation des dégâts sur les chemins par les forestiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Le Maire
Bernard BATISSON



La secrétaire de séance
Céline AYROULET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Céline Ayroulet", written over a horizontal line.